



Fédération
Départementale
des Foyers Ruraux
de Seine-et-Marne

un séjour aventure
pour les pré-ados !

**des branches
et débranche !**

du 7 au 16 juillet

9 / 13 ans

dossier

d'inscription au séjour !

**Séjour « Des Branches et Débranche »
du 07 au 16 juillet 2019 à Chambrey**

fiche
d'inscription individuelle

PHOTO DE
L'ENFANT

**Séjour « Des Branches et Débranche »
du 07 au 16 juillet 2019 à Chambrey**

l'inscrit

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe :

Adresse complète (si différente de celle du responsable légal) :

.....

.....

Adhérent d'un Foyer Rural ? Oui Non Numéro d'adhérent :

le responsable légal

Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone pendant le séjour :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Adresse mail :

renseignements

Numéro de sécurité sociale :

Mutuelle :

Numéro de contrat :

Compagnie d'assurance (responsabilité civile) :

Numéro de contrat :

Numéro d'allocataire CAF :

Ces renseignements vous sont également demandés pour partie sur la fiche sanitaire de liaison : la fiche sanitaire suit le groupe pendant tout le séjour, et est donc conservée par le responsable du séjour alors que la présente fiche est conservée par l'organisateur.



pièces

à joindre au dossier

**Séjour « Des Branches et Débranche »
du 07 au 16 juillet 2019 à Chambrey**

Merci de renvoyer les éléments demandés dûment remplis et signés le cas échéant :

- La **Charte de bonne conduite de nos séjours** à faire signer par l'enfant et le responsable légal
- La **fiche sanitaire de liaison** (CERFA 10008*02)
- Une **photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile**
- L'**autorisation d'exploitation des droits à l'image** dont vous conservez un exemplaire
- L'**attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques** (obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation)
- Le **solde* du séjour**

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois. Les bons VA'CAF sont acceptés. Nous souhaitons avoir encaissé la totalité du séjour à la fin du mois de Juillet 2019)

- *Par chèque* : à l'ordre de la FDFR77
- *En espèces* : à déposer directement au siège de la FDFR77

* un chèque d'acompte de 30% vous a été demandé afin de réserver votre séjour.

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST À RETOURNER PAR VOIE POSTALE
OU À DÉPOSER EN MAINS PROPRES À :**

FDFR77
4, Rue du Pont Paillard
77115 - BLANDY-LES-TOURS

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :
Magali CHEVALOT au **01.64.64.28.21** ou par mail à **sport@fdfr77.org**

**IMPORTANT : En cas d'annulation de votre séjour, sauf justificatifs (raisons médicales, etc.),
15% du total du séjour vous sera demandé.**



charte de nos séjours

les 10 règles à respecter

- 1. RESPECT ET TOLÉRANCE** - Vis à vis des autres participants et des adultes. Pour cela, nous refusons toute forme de discrimination quelle qu'elle soit. Seront proscrits tout comportement dangereux (bagarres, violences entre jeunes ou envers un adulte), propos désobligeants (à caractère racial, homophobe, religieux, etc.) envers des camarades, l'équipe d'encadrement, les intervenants et tout autre personne qu'ils seront amenés à côtoyer lors du séjour.
- 2. RESPECT DES BIENS ET DU MATÉRIEL À DISPOSITION** - Nous exigeons le respect de la propreté des locaux, des lieux de vie, des lieux de visite, des véhicules utilisés ainsi que de l'ensemble du matériel mis à disposition lors du séjour (tentes, matériel de camping, matériel de jeux et de loisirs, etc.).
- 3. LE VANDALISME OU LA DESTRUCTION VOLONTAIRE DE TOUT BIEN EST INACCEPTABLE** - Toute détérioration volontaire par un participant sera facturée aux responsables de l'enfant (parents, tuteurs ou représentants légaux).
- 4. PERTES ET VOLS** - En collectivité et avec les déplacements fréquents sur les lieux d'activités, il n'est pas rare que les enfants ou les jeunes égarés un vêtement ou des effets personnels malgré la grande attention de nos équipes d'animation. Dans ce contexte, la FDFR77 ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus.
- 5. L'ARGENT DE POCHE** - L'argent de poche sera confié en mains propres aux animateurs le jour du départ, pas plus de 50 euros par jeune, en effet nous vous conseillons de ne donner de trop grandes sommes. L'argent de poche restera sous la responsabilité de l'enfant.
- 6. DISCIPLINE** - Tout manquement grave à la discipline sera signalé par courrier recommandé ou décision imminente aux parents suite à la concertation du directeur, de l'équipe d'animation et de l'organisateur du séjour. L'exclusion pourra être décidée et les frais de transport seront à la charge des parents.
- 7. LE TÉLÉPHONE PORTABLE** - Nous demandons à chaque participant qui possède un portable de l'utiliser sur les moments décidés avec l'équipe. Nous refusons qu'il soit utilisé pendant les activités ou à un moment de vie collective. Les portables devront être confiés à l'équipe, et le jeune pourra le récupérer pendant les temps prévus dans les règles de vie. Le jeune reste responsable de son téléphone portable dès lors qu'il est en sa possession.
- 8. ALCOOL** - Toute consommation d'alcool est strictement interdite sur nos séjours.
- 9. RESPECT DES LOIS** - La loi est faite pour protéger l'enfant, le jeune et nous l'appliquons.
- 10. RÈGLES DE VIE** - Tous les participants de nos séjours s'engagent à respecter l'ensemble des règles de vie mis en place par l'équipe d'animation en concertation avec les jeunes : horaires (lever, coucher, repas, etc.) organisation des sorties, respect des consignes de sécurité, utilisation du téléphone portable, respect des règles d'hygiène, etc.

Fait le :
Signatures (précédées de **lu et approuvé**)

Nom et Prénom de l'enfant :

De l'inscrit

Des responsables

AUTORISATION D'EXPLOITATION DES DROITS À L'IMAGE

Je soussigné _____,

père / mère / représentant légal* de _____

autorise/n'autorise pas* la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne à utiliser à titre non exclusif les photos sur lesquelles mon enfant apparaît prises au cours du séjour de vacances organisé du 07 au 16 Juillet 2019 à Chambrey et lors des réunions préparatoires de ce séjour, afin de promouvoir les futurs séjours de vacances organisés par la Fédération sur ses documents de communication (publications papier, site web, rapports d'activité, flyers, ...). Cette autorisation est valable cinq ans.

Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit et pour toute la période précitée.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Signature



AUTORISATION D'EXPLOITATION DES DROITS À L'IMAGE

Je soussigné _____,

père / mère / représentant légal* de _____

autorise/n'autorise pas* la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne à utiliser à titre non exclusif les photos sur lesquelles mon enfant apparaît prises au cours du séjour de vacances organisé du 07 au 16 Juillet 2019 à Chambrey et lors des réunions préparatoires de ce séjour, afin de promouvoir les futurs séjours de vacances organisés par la Fédération sur ses documents de communication (publications papier, site web, rapports d'activité, flyers, ...). Cette autorisation est valable cinq ans.

Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit et pour toute la période précitée.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Signature



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____
 PRENOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DE SEJOUR :

CEtte FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT ;
 ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE ET VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRES :
 LES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPERATION, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE.

Votre enfant mouille-t-il son lit ? oui non parfois

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS
 VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES, ETC... PRECISEZ.

Autorisez-vous votre enfant à fumer pendant le séjour ? oui non

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRENOM

ADRESSE (PENDANT LE SEJOUR)

TEL FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TEL DU MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare
 exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes
 mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNEES DE L'ORGANISTEUR DU SEJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

OBSERVATIONS

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R.227-13 et arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation.

Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012).

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises : (cocher les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres (Attention : 50 mètres pour les plus de seize ans qui pratiqueront une activité voile)

Résultat du test : **satisfaisant** **non satisfaisant**

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

Numéro de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître-nageur sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
 - o Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur
 - o BEES option activités de la natation
 - o BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
 - o BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o DEJEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o DESJEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o Licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o Licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique

- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

- Les détenteurs des diplômes suivants :
 - o BEES option canoë-kayak et disciplines associées
 - o BEES option voile
 - o BEES option surf
 - o BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile, ou surf
 - o BPJEPS spécialité activités nautiques avec l'UCC canoë-kayak ou planche à voile
 - o DEJEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o DESJEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
 - o DESJEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o DESJEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o DESJEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - o DESJEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Test admis en équivalence :

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage : test « sauv' nage ».



trousseau

conseillé pour le séjour

Éléments	Quantité fournie	Pointage premier jour	Pointage dernier jour
10 à 12 slips, caleçons, culottes, ...			
10 paires de chaussettes			
10 t-shirts, débardeurs, ...			
2 pantalons type jean's			
3 shorts, leggings ou bermudas			
4 à 5 sweat-shirts, polaires, pulls			
2 pyjamas chauds ou tenue pour dormir			
1 k-way ou veste imperméable			
1 sac pour le linge sale (1)			
1 sac de couchage (2)			
1 matelas ou tapis de sol			
1 tube de crème solaire			
1 paire de lunettes de soleil			
1 chapeau ou casquette			
1 trousse de toilette COMPLÈTE (3)			
2 serviettes de toilette+ 1 drap de plage			
1 paire de tongs ou similaire (pour la douche)			
2 paire de basket ou chaussures fermées (4)			
1 maillot de bain			
1 gourde			
1 lampe torche ou lampe torche frontale (5)			
1 sac à dos (6)			
1 tenue de « soirée » (pour la soirée de fin de séjour)			
1 paire de chaussures qui ne craignent pas l'eau (7).			

trousseau

conseillé pour le séjour

recommandations

Le nombre de vêtements indiqué tient compte de ce que l'enfant porte sur lui le jour du départ. Tous les vêtements devront être marqués au nom, prénom de l'enfant de manière indélébile. Attention, il ne s'agit pas uniquement du contenu du sac de voyage. Les quantités sont données à titre indicatif. N'hésitez pas à adapter les choses en fonction de votre enfant.

Attention, durant nos séjours le linge n'est pas lavée (sauf si nécessaire).
 Pour les enfants pouvant souffrir d'énurésie nocturne (faire pipi au lit), merci de prévenir l'équipe d'animation et de prévoir des changes en conséquence. Nous vous invitons à ne pas prendre de vêtements délicats et ceux auxquels votre enfant tient.

Comme l'indique notre « Charte de Bonne Conduite », nous vous informons que les téléphones portables, MP3 et autres objets de valeur ne sont pas sous notre responsabilité. Nous estimons que ces objets ne seront utilisés qu'au moment des temps libre et durant les temps longs de transport. Aucune console de jeu ne sera acceptée. Les jeunes sont là pour passer du temps entre eux et avec les animateurs, de nombreuses activités sont prévues, ils ne s'ennuieront pas. L'argent de poche sera confié en mains propres aux animateurs le jour du départ, pas plus de 50 euros par jeune. L'argent de poche restera sous la responsabilité de l'enfant.

Enfin, **nous vous demandons de remplir le sac de voyage avec le volume minimum possible** (afin que votre enfant puisse le porter tout seul, sur un « long » trajet).

L'hébergement se fera sous tente au sein d'une base de loisirs.
 Pour les filles, pas de sèche cheveux ni de fer à friser.
 Appelez-vous entre vous et si besoin une seule personne en amène un.

MERCI DE JOINDRE L'INVENTAIRE DU CONTENU DU SAC.

- (1) Un sac en tissu, surtout pas de plastique car le linge sale va moisir.
- (2) Si le sac de couchage est fin (température « de confort » non mentionnée ou supérieure à 10°C), prévoir une couverture en addition.
- (3) **TOUS les médicaments présents dans cette trousse de toilette devront impérativement être accompagnés de leur ordonnance.**
- (4) Cette paire de chaussures servira notamment durant les randonnées et excursions. Privilégiez des chaussures à semelle épaisse.
- (5) Privilégiez un modèle à piles plutôt qu'à dynamo, à moins de l'utiliser très régulièrement.
- (6) Ce sac devra pouvoir contenir la gourde, un pique-nique, une serviette de bain, une paire de chaussures et un tube de crème solaire.
- (7) Cette paire de chaussures servira pour les activités nautiques. Il peut s'agir de sandales fermées conçues pour aller dans l'eau, ou d'une vieille paire de baskets.

Nom, prénom et signature du
jeune :

Nom, prénom et signature du
parent ou responsable légal :

Nom, prénom et signature de
l'animateur :



infos

départ et retour

Séjour « Des Branches et Débranche » du 07 au 16 juillet 2019 à Chambrey

départ

Le lieu de rendez-vous est fixé :

Le Dimanche 7 Juillet 2019 à 8h00

1, Place des Tours, à Blandy-les-Tours (77115)

en face de la Mairie de Blandy les Tours

Prévoir un pique-nique pour le jour du départ, pour le repas du midi.

retour

Le lieu de rendez-vous est fixé :

Le Mardi 16 Juillet 2019 aux alentours de 18h

1, Place des Tours, à Blandy-les-Tours (77115)

en face de la Mairie de Blandy les Tours

Nous pouvons trouver, si besoin, des solutions de covoiturage.

Si vous avez des questions, vous pouvez joindre Magali au 01.64.64.28.21.

Nous nous invitons à nous faire part de vos propositions et demandes de covoiturage par mail : **sport@fdfr77.org** ou par téléphone au 01.64.64.28.21.